

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

Formateur d'enseignants et de cadres supérieurs pédagogiques

Autorité responsable de la certification

- SECRETARIAT GENERAL DE
L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (SGEC)

Qualité du(es) signataire(s) de la certification

- Secrétaire général

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

Code NSF:

333 Enseignement, formation

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Recherche et construction du sens
- Pédagogie et didactique
- Animation d'équipe
- Environnement de la formation
- Développement institutionnel
- Gestion

Un ensemble de 77 compétences regroupées dans les domaines d'actions suivants:

- Construction du sens
- Conduite et accompagnement de démarches réflexives
- Conduite des démarches stratégiques
- Développement des champs personnels et professionnels
- Pédagogie et didactique
- Conception de dispositifs et d'actions de formation
- Conduite d'actions de formation
- Production d'outils
- Animation d'équipe
- Structuration et organisation du travail en équipe
- Régulation de l'équipe de formateurs
- Conduite et accompagnement de projets
- Environnement de la formation
- Analyse des attentes et construction de besoins
- Animation de réseaux
- Organisation de la veille pédagogique et institutionnelle
- Développement institutionnel
- Promotion de l'activité de son organisation
- Innovation et recherche
- Communication et valorisation
- Gestion
- Gestion des ressources humaines
- Gestion financière, administrative et logistique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le formateur est un cadre qui exerce habituellement dans un organisme de formation qui assure :
o la formation initiale des enseignants du 1er et/ou du 2nd degré
o la formation continue des enseignants du 1er et/ou du 2nd degré

o la formation initiale ou continue des personnels et en particulier des cadres des établissements d'enseignement privés sous contrat et des diverses structures institutionnelles qui y sont rattachées. Il peut également exercer au sein du Service d'Animation et de Formation (SAF) d'une direction diocésaine de l'enseignement catholique, ou de toutes autres structures rattachées à l'enseignement

formateur, formateur-consultant, responsable de formation, cadre pédagogique

Codes des fiches ROME les plus proches : 22213 22211 22131

Réglementation d'activités :
non

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- UC S – Construction du sens
- UC S.1. – Conduite et accompagnement de démarches réflexives
- UC S.2. – Conduite des démarches stratégiques
- UC S.3 – Développement des champs personnels et professionnels
- UC 1 – Pédagogie et didactique
- UC 1.1. – Conception de dispositifs et d'actions de formation
- UC 1.2. – Conduite d'actions de formation
- UC 1.3. – Production d'outils
- UC 2 – Animation d'équipe
- UC 2.1. – Structuration et organisation du travail en équipe
- UC 2.2. – Régulation de l'équipe de formateurs
- UC 2.3. – Conduite et accompagnement de projets
- UC 3 – Environnement de la formation
- UC 3.1. – Analyse des attentes et construction de besoins
- UC 3.2. – Animation de réseaux
- UC 3.3. – Organisation de la veille pédagogique et institutionnelle
- UC 4 – Développement institutionnel
- UC 4.1. – Promotion de l'activité de son organisation
- UC 4.2 – Innovation et recherche
- UC 4.3 – Communication et valorisation
- UC 5 – Gestion
- UC 5.1. – Gestion des ressources humaines
- UC 5.2. – Gestion financière, administrative et logistique

La validation d'une Unité de Formation s'appuie systématiquement sur la rédaction, par le candidat, d'un « mémo » qui consiste à articuler trois points :

- Ce que j'ai fait, appris,
- Ce que j'en sais, ce que j'en retiens,
- Ce que je projette d'en faire (en quoi ces acquisitions me conduisent à envisager ma pratique de formateur sous un jour nouveau

Il sera aussi demandé au candidat, outre le travail écrit, une attestation de présence à chacune des unités de formation.. L'unité ne pourra être validée que si le candidat a été effectivement présent à deux tiers au moins des séances de travail..

Mémoire professionnel. d'une soixantaine de pages donne obligatoirement lieu à un entretien devant un jury .

L'accès par la VAE exige l'élaboration d'un dossier d'analyse des activités professionnelles et extra-professionnelles en lien avec le référentiel, et un entretien avec le jury.

Validité des composantes acquises : 5 ans

Conditions d'inscription à la certification	Composition des jurys	
	Oui	Non
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Les jurys d'évaluation sont présidés par un enseignant universitaire nommé par le Président de la Commission de certification. Le jury est composé de 6 à 8 membres. Il comporte deux membres de la Commission de certification et pour moitié des professionnels reconnus dans le domaine de la formation d'enseignants ou de cadres ou également dans le domaine de l'encadrement au sein de l'enseignement privé sous contrat. La moitié des membres du jury est extérieure à l'autorité délivrant la certification. Les salariés et les employeurs sont représentés à part égale.

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience	X		idem

Liens avec d'autres certifications	Accords européens ou internationaux

Base légale

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :
 Arrêté du 6 février 2008 publié au Journal Officiel du 21 février 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.
 Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 février 2008 jusqu'au 21 février 2013.

Pour plus d'informations

Statistiques :
 entre 30 et 50 titrés par an
Autres sources d'information :
 formiris2.org
 - <http://www.formiris2.org>

Lieu(x) de certification :
 FORMIRIS
 35, Rue Vaugelas 75739 PARIS CEDEX 15

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :
 Les 5 Universités Catholiques: Paris, Lille, Lyon, Angers, Toulouse.